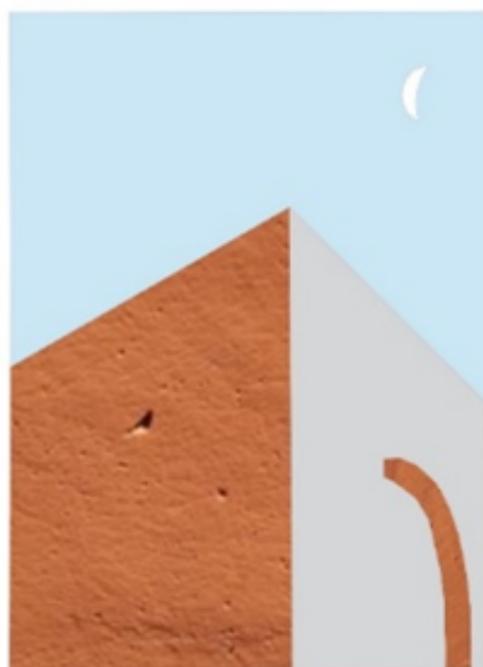


Urbanisation 4 Change



Urbanisation for Change

L'inclusion socioéconomique à Agadez entre principes, ressources et besoins locaux à travers les connaissances universelles et les traditions de l'architecture en terre

T05-EUTF-SAH-NE-11-03/LOT 3/01/CISP

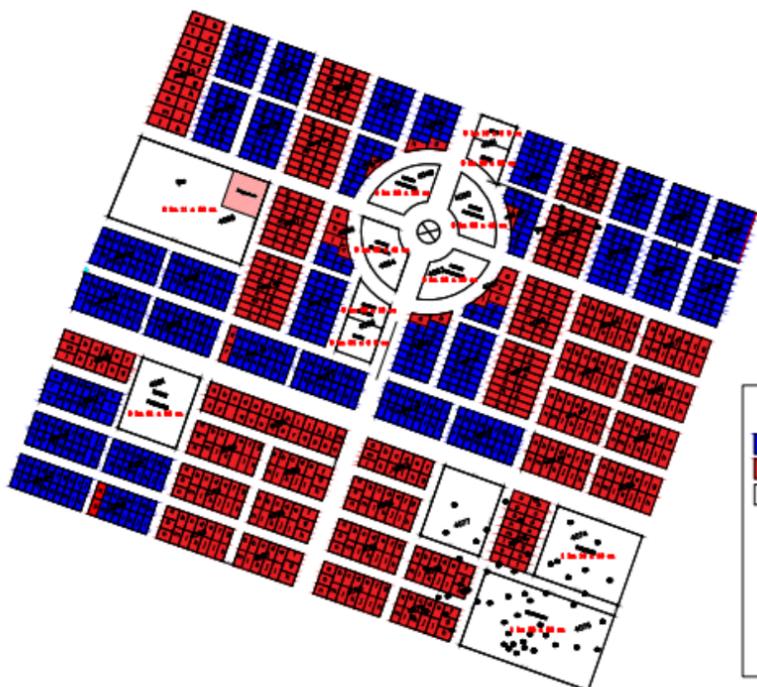
Dans le cadre du programme :

**Durabilité de l'environnement et
Stabilisation Economique sur la Route de
Transit**

*Projet financé par le Fonds Fiduciaire de l'Union
Européenne pour l'Afrique et à travers l'Agence
Italienne pour la Coopération au Développement*

**Etat de mise en œuvre et
majeurs réalisations**

15 mai 2023



Republique du Niger
Région d'Agadez
Direction Régionale des
Domaines de l'Urbanisme et
du Logement

Projet de production de 1001
parcelles viabilisées et construction
de 500 logements au profit des
populations de la Vieille ville
d'Agadez

Plan parcellaire
indiquant les tailles
des parcelles

LEGENDE

- Parcelle sociale
- Parcelle de la Mairie
- Equipements

54,7 HECTARES DE TERRAIN LOTIS

L'étude de planification urbaine a été élaboré et approuvé. La convention entre CISP et la Direction Régional Urbanisme Agadez a été signée en début Janvier 2021 Le CISP collabore toujours avec les institutions à l'élaboration du plan de développement municipal (le présent projet aménage le 4% des hectares mis à disposition pour l'élargissement de la ville).

Les opérations du projet menées par AICS avec CISP conféreront intégrité aux choix de planification urbaine futurs et à la protection de la population dans une situation urbaine saine, digne et organisée.

360 MAISONS SOCIALES BIOCLIMATIQUES REALISEES



Le CISP a prévu trois différentes typologies de construction : le premier (image 1), en utilisant briques en terre stabilisée / comprimée - coupole ; un deuxième (2), avec briques en banco (terre comprimée avec pourcentage de ciment négligeable) ; enfin, un troisième (3) en voute, aussi en banco.

La capacité d'isolement thermique de la terre crue est une caractéristique qui rend ces bâtiments très fonctionnels au contexte désertique, vu la réduction de la chaleur perçue à l'intérieur de la maison pendant la journée et, en même temps, le bénéfice thermique, en terme de réchauffement, relâché pendant la nuit, relativement froide dans ce type d'environnement climatique.



250

MAÇONS FORMES SUR LA CONSTRUCTION BIOCLIMATIQUE

Le premier tour de formations des briquetiers a démarré le 19 octobre 2021; ensuite, les formations des conducteurs des travaux le 6 novembre; enfin, celles des maçons le 14 novembre. Ces-derniers ont terminé le 15 janvier 2021. Le deuxième tour de formations des maçons a démarré le 29 janvier 2022 a terminé le 8 mars 2022. Finalement, 250 maçons (100% du total) ont été formés dans le domaine de la construction bioclimatique.



Le 9 mars 2023 s'est tenue une session du comité de pilotage qui avait eu pour objet la sélection des bénéficiaires des 360 maisons et 140 parcelles. A l'issue de cette rencontre un sous-comité de sélection a été mis en place et renvoyé à cette tâche en toute discrétion et transparence.

Ainsi du 13 au 24 mars 2023 se sont déroulés, dans la salle de réunion de la mairie d'Agadez, les travaux de ce sous-comité pour la sélection des bénéficiaires des 360 maisons et des 140 parcelles. Au terme de cet arc temporel, une liste provisoire des bénéficiaires a été produite. En date 27 avril 2023, le comité de pilotage en plénière a écouté les membres du sous-comité, en approuvant la démarche. Le rapport de travail du sous-comité est actuellement en cours de finalisation.

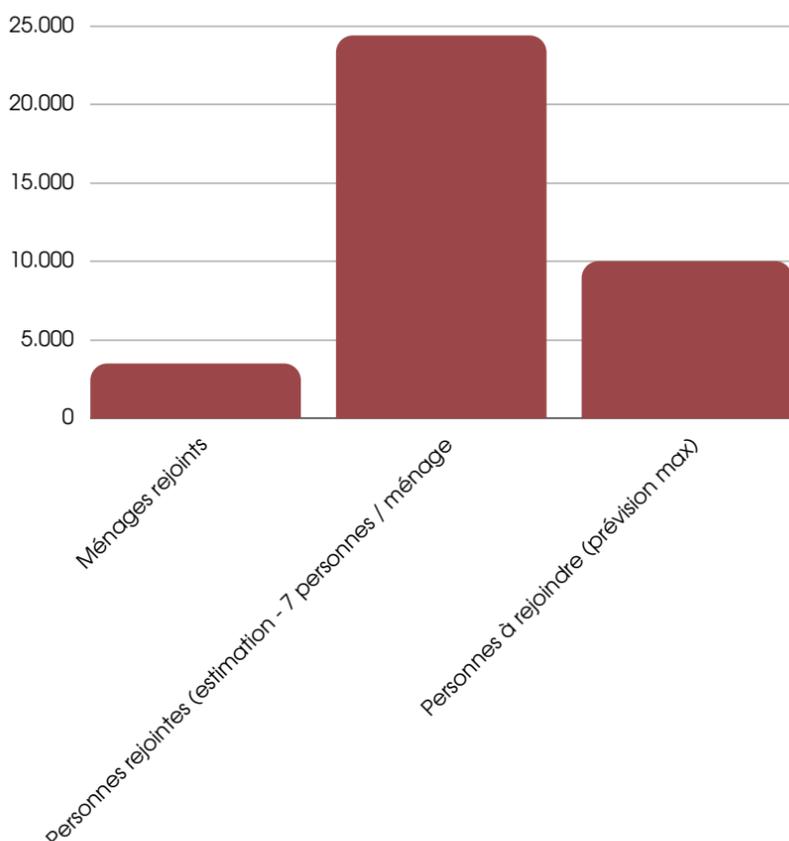
Le déroulement du travail peut se résumer en cinq étapes :

- regroupement des fiches d'enquête par catégories de bénéficiaires et par quartier ;
- vérification des comptes au sein des groupes et quartiers ;
- analyse des informations clés des fiches et élimination des non éligibles ;
- classement des fiches retenues suite à l'analyse, par taille de ménage dans chaque catégorie de bénéficiaires par quartier ;
- ajustement sur base d'informations qualitatives des ménages de la liste des bénéficiaires retenue afin de faire le choix de la liste des maisons et des parcelles.

Les bénéficiaires potentiels ont été d'abord repartis entre les différents quartiers ; ensuite, le groupe relatif à chaque quartier a été divisé en 3 : femmes cheffes de ménage, ménages avec personnes handicapées et autres ménages. A l'intérieur de chaque groupe, la répartition finale a été faite sur la base d'une analyse tenant compte de la taille de chaque ménage et de leurs moyennes de subsistance (notamment, la possibilité de construire ou pas leur propre maison dans le futur).

Cela a motivé le choix d'attribuer de manière préférentielle une parcelles simple ou une parcelle dotée de maison bioclimatique construite par le CISP dans le cadre de ce projet.

3481 FICHES DE PROFILAGE REMPLIES



110

LATRINES FAMILIALES REALISEES (SUR 360)



Dans le cadre du projet, le CISP avait initialement prévu la construction des murs des latrines en poêles de matériel végétal. Afin de garantir une supérieure durabilité des infrastructures - surtout face à la croissante instabilité climatique - le choix a viré sur une technique mixte prévoyant l'utilisation de matériaux définitifs pour le crépissage et de terre crue ou stabilisée pour les briques.

Le CISP avait initialement prévu de réaliser 110 latrines, en permettant de bénéficier immédiatement de ces services au 30% des bénéficiaires (les groupes plus vulnérables, 15% de femmes cheffes de ménage et ménages avec personnes handicapées). Ce premier lot de latrines a été finalisé entre mars et mai.

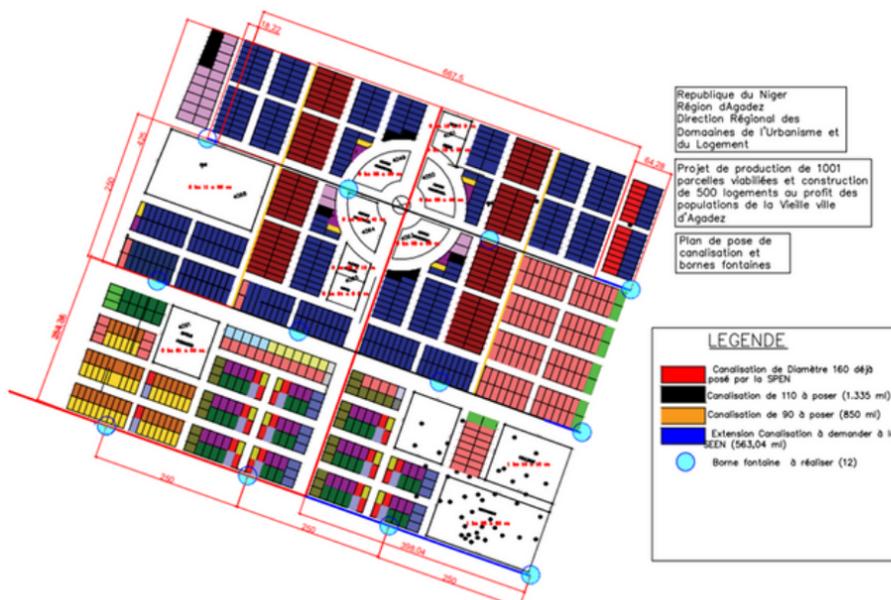
Les ressources conjointes de AICS et CISP permettront la réalisation d'une latrine de ce type par chaque parcelle dotée déjà d'une maison, jusqu'à arriver à un total de 360 en juin.



2749

METRES DE CANALISATION POSES + 12 BORNES FONTAINES

2185 mètres linéaires de canalisation posés. Les travaux d'extension de 564 mètres de canalisation et l'installation des 12 bornes fontaines (image ci-dessus) ont démarré en date 5 février. Actuellement les travaux ont été conclus. 4 bornes fontaines sur 12 sont déjà opérationnels, lorsque les restants seront activés par la SPEN une fois les bénéficiaires compléteront le déménagement sur le site.



Les prochaines étapes



VERIFICATION DES BENEFICIAIRES

Pour la fin du mois de mai 2023, la liste sera approuvée et vérifiée : en conclusion, les bénéficiaires seront appelés à recevoir l'acte de cession de la parcelle / maison.



INCLUSION

Le CISP, avec le partenaire Christian Blind Mission (CBM), assurera que les outils d'accessibilité, déjà achetés par CBM, soient installés dans les services hygiéniques destinés aux personnes avec handicap.



REMISE DES MAISONS

Dans le mois de Mai 2023, les maisons définitivement seront réceptionnées et remises à la Mairie d'Agadez à travers des certificats de donation.



ACTES DE CESSION

Les bénéficiaires s'engageront à respecter les clauses indiquées dans l'acte - qui sera bientôt formalisé grâce à la collaboration de la Mairie et du CISP avec un cabinet juridique.



PLAIDOYER

Le CISP est constamment engagé dans l'activité de plaidoyer afin de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à la continuation des travaux de réalisation d'infrastructures telles que écoles, centres de santé, marchés, etc. sur le site du projet.